

DÉPARTEMENT
LOIRE
CANTON
RIVE DE GIER
COMMUNE
RIVE DE GIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES
 DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p>Nombre de Conseillers en exercice : 33 Présents : 25 Votants : 33</p>	<p>Séance du 2 juillet 2025 à 19h00</p> <p>Le Conseil Municipal de la commune de Rive-de-Gier, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Vincent BONY, Maire.</p>
<p>Délibération : N° DEL_2025_066</p> <p>OBJET : PLAN_DE_MAINTENANCE_SUITE_CONTROLE_MECANIQUE_DES_MATS_D_ECLAIRAGE</p>	<p>Date de convocation :</p> <p>Étaient présents M. Vincent BONY, Mme Caroline BENOUMELAZ, Mme Marlène ESTEVEZ, M. Julien CHANELIERE, Mme Céline CLAUDE, M. Ridha GUICHARD, M. Jean POINT, Mme Fatiha BOUZAGHAR, Mme Joséphine CALTAGIRONE, Mme Pascale FOURNIER, Mme Isabelle CHAUVE, M. Christophe TOTEL, Mme Saloi EL OUNI, Mme Leila MECHTAR, Mme Esther BONCORI, Mme Djemila BOUAOUD, Mme Nasira DEBBAH, Mme Séverine REYNAUD, M. Jean-Pierre GRANATA, M. Jean-Louis FONTBONNE, Mme Anne-Marie GAUDENCIO, Mme Katy BORREGO, M. Damien LEFORT, Mme Fanny LASSABLIERE, Mme Nadia MEBARKI</p> <p>Ont donné pouvoir François TAMBUZZO (pouvoir à Marlène ESTEVEZ) Carole TAMBUZZO (pouvoir à Saloi EL OUNI) Thierry ALVAREZ (pouvoir à Jean POINT) Laurent GONZALES (pouvoir à Christophe TOTEL) Alexandre PETIAUX (pouvoir à Caroline BENOUMELAZ) Jean-Louis VALENTE (pouvoir à Damien LEFORT) Frédéric MARINELLI (pouvoir à Fanny LASSABLIERE) Cendrine BARLET (pouvoir à Séverine REYNAUD)</p>
	<p>Secrétaire de séance : M. Julien CHANELIERE</p>

Rappel et référence(s) :

Vu l'article L.2213-1, L. 5212-24 et L. 5212-26 du CGCT

Contenu :

Suite au contrôle mécanique des mâts d'éclairage, il y a lieu d'envisager des travaux de maintenance.

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par le Comité et le Bureau, le SIEL-Territoire d'énergie Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Par transfert de compétences de la commune, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par divers financeurs.

Point financier :

Participation	Montant HT		%-PU	Participation
	Travaux		commune	SEM
Intervention sur désordres classe C et B	12 650 €	98.0 %	12 397 €	0 €
Intervention sur désordres classe A3	3 506€	98.0 %	3 435 €	0 €
TOTAL	16 156 €		15 832 €	0 €

Ces contributions sont indexées sur l'indice TP 12.

Proposition :

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Prendre acte que le SIEL-TE, dans le cadre des compétences transférées par la collectivité, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de "Plan de maintenance suite contrôle mécanique des mâts d'éclairage" dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Maire pour information avant exécution.
- Prendre acte que des travaux relevant de la compétence de Saint-Étienne Métropole seront assurés en coordination avec la métropole, et que le chantier ne pourra débuter qu'après délibération de Saint-Étienne Métropole.
- Approuver le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité la présente délibération

**Le Maire,
Vice-Président de Saint-Etienne Métropole,
Vincent BONY**

Le secrétaire de séance,

Envoyé en préfecture le 08/07/2025
Reçu en préfecture le 08/07/2025
Publié le
ID : 042-214201865-20250702-DEL_2025_066-DE

